

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 8 aout 2018 2018, le projet de règlement no. 498-18 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal, sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 19h30 à la salle du Conseil située au 795, rue Des loisirs à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Le projet de règlement 498-18 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité du undi au jedui entre 7h45 et 16h30 et le vendredi de 7h45 à 16h.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce cinquième jour de juillet deux mille dixhuit.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

Sophie Loubert

Certificat de publication (règlement no. 498-18)

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 15h00 et 17h00 heures, le cinquième jour de juillet deux mille dix-huit.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce cinquième jour de juillet deux mille dixhuit.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

Sophie Loubert